



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230313-B_2023_029-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 13 MARS 2023

DELIBERATION n°B-2023-03-029 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 07/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le treize mars à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil municipal en mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Patrick MERCIER, Hervé ALLOY, Eveline LAVAURE-CARDONA, Sébastien LABORDE

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance



JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETU PARTICIPATIVE BOURSES PROJET JEUNES : DEMANDE DE BOURSE DE L'ASSOCIATION REVELION

Sur proposition de Monsieur Thierry Marty, Vice-président en charge de la jeunesse, l'insertion, l'attractivité du monde étudiant et à la démocratie participative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Vu le règlement des Bourses projets jeunes, adopté par délibération du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2022,
Vu la demande d'aide financière de l'Association « REVELION » en date du 2 février 2023,

Dans le cadre du dispositif jeunesse « Bourses Projets Jeunes », la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien méthodologique, matériel et financier à des projets à l'initiative de jeunes du territoire, dans les domaines sportifs, culturels, artistiques, humanitaires ou solidaires.

A ce titre, l'Association « REVELION » a sollicité une aide financière pour la réalisation d'un Tour de France à Vélo d'avril à septembre 2023.

Ce périple permettra à Arthur Penanhoat de découvrir des produits et spécialités culinaires, mieux consommer en vue de réduire ses déchets et créer une « cagnotte » au profit de l'association les Restos du cœur.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- accorder une bourse de 300 € au titre de l'année 2023 à l'association « REVELION » pour la réalisation du projet susvisé ;
- signer tout document afférent à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 67 compte 6714 service gestionnaire et destinataire : COOR3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 17 mars 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Jacques LEGRAND,
1^{er} Vice-président,
Secrétaire de séance